



L'intégration de la gestion des déchets dans les marchés publics

**Formation pratique
sur 2 jours** (14 h)

animée par
Jean-Jacques CHARPENTIER
*Consultant spécialiste
des marchés publics*

Madame, Monsieur,

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a renforcé la priorité donnée à la production des déchets. Le plan national de prévention des déchets pour la période 2014-2020 fixe des objectifs à atteindre aux collectivités afin de mieux préserver l'environnement et de raisonner en termes d'économie circulaire.

De plus, depuis le 1^{er} juillet 2016, les sites administratifs de l'État et de ses établissements publics de plus de 20 employés sont soumis au tri à la source.

Enfin, les principales dispositions législatives et réglementaires sont codifiées dans le livre V du Code de l'environnement - Prévention des pollutions, des risques et des nuisances que doivent s'approprier les acheteurs. De nombreuses obligations pèsent sur le producteur/détenteur de déchets : valorisation, transparence, responsabilité, réduction des déchets.

Afin de connaître toutes les règles en matière de gestion et de transports de déchets, les contraintes qui s'imposent aux différents acteurs de la filière, savoir intégrer des clauses environnementales et optimiser la gestion de vos marchés publics, nous vous proposons une formation sur deux jours à l'issue de laquelle vous saurez prendre en compte les éléments essentiels de cette réglementation et rédigez vos marchés pour la collecte, le transport et l'élimination de vos déchets de la préparation du projet jusqu'à la réception de l'ouvrage.

Vous recevrez une documentation qui vous permettra de mieux appréhender cette réglementation et qui vous servira de références pour la mise en œuvre de vos projets

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Hot line Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone

Consultez les dates de cette formation sur notre site en **[CLIQUANT ICI](#)**.

À qui s'adresse cette formation ?

- Ingénieur, technicien de services techniques ou de BET
- Responsable de production, responsable environnement
- Acheteur, juriste
- Toute personne en charge de la collecte, du stockage, de la valorisation et de l'élimination des déchets

Prérequis

Connaissance de base de la réglementation des marchés publics

Objectifs

- Connaître et appliquer le cadre réglementaire de la gestion des déchets et de la protection de l'environnement
- Intégrer le vocabulaire et la terminologie relatifs aux déchets ainsi que leurs différentes classifications
- Mettre en œuvre une démarche d'élimination ou de valorisation des déchets
- Intégrer la dimension de la gestion des déchets dans vos marchés publics : de la naissance des déchets à leur élimination ou valorisation
- Intégrer les clauses spécifiques dans les CCTP et sélectionner les candidatures et les offres à partir de critères environnementaux

Modalités pédagogiques et d'évaluation

Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable

- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation/satisfaction

Programme du 1^{er} jour

8h45 **Accueil et collation**

9H00 Le cadre juridique de la réglementation des déchets

- La charte de l'environnement
- Les quatre principes issus du Code de l'environnement
- La définition du déchet l'article L.541-1-1 du code de l'environnement

9H30 Les principaux textes à connaître

- Lois, directives, conventions, ordonnances relatives aux traitements des déchets et des substances dangereuses et protection de l'environnement

10H30 Définition de la notion d'économie circulaire

- L'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle et territoriale
- L'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage des produits
- L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets

10H45 **Pause**

11H00 Les définitions de termes utilisés couramment dans le domaine des déchets

- Les notions de déchet dangereux, déchet inerte, déchet ultime, déchet toxique, déchet d'équipement électrique et électronique, déchet ménager, biodéchet, les DASRI
- La pollution par les lixiviats et les gaz
- Le recyclage, la régénération, le réemploi, la réutilisation, la valorisation, le désassemblage et le démontage
- Qu'est-ce que la REP ?
- Les clauses à insérer dans le CCAP
- Les 4 éco-organismes

11H30 Classification et contrôle des circuits de traitement des déchets (décret n° 2016-288 du 10 mars 2016)

- Nomenclature des types de déchets
- Classification selon le producteur du déchet : déchets ménagers/déchets d'activités économiques (DAE)
- Classification selon les propriétés du déchet : déchets dangereux, non dangereux, non dangereux inertes
- Classification selon le secteur de production

CAS PRATIQUE : rechercher le code nomenclature de différents déchets

12H30 **Repas**

14H00 Dimension environnementale et spécifications techniques

- Cadre juridique
- Comment mettre en œuvre une démarche environnementale ?
- Le schéma organisationnel du plan pour le respect de l'environnement, le plan de gestion et d'élimination
- Présentation d'une trame de SOGED

15H30 **Pause**

15H45 La valorisation des déchets, les installations de stockage et l'incinération des déchets industriels

- La valorisation des déchets
 - La valorisation matière
 - La valorisation organique
 - La valorisation énergétique
- L'incinération des déchets dangereux
- Les installations de stockage

16H30 Les différents acteurs intervenants dans le domaine des déchets

- La DREAL, l'Ademe, l'agence de l'eau, L'INERIS

17h00 **Fin de la première journée**

Programme du 2^e jour

9H00 La sous-traitance et cotraitance relatives aux déchets

- Les mentions et les contrôles indispensables opérés par l'acheteur

10H00 Sélection des entreprises et critères environnementaux

- La mise en œuvre d'un système de management environnemental (Iso 14001 Emas ou équivalent)
- Le contrôle des capacités professionnelles, des capacités financières, des capacités techniques

10H30 Critères de sélection des offres

- Les indicateurs d'impacts sur l'environnement
- Exemples de critères environnementaux

CAS PRATIQUE : Application d'une formule permettant de calculer les impacts environnementaux

10H45 **Pause**

11H00 Le transport des déchets

- Cadre juridique
- Le dépôt d'une déclaration auprès du Préfet
- L'obligation d'information sur les émissions de gaz à effet de serre des prestations de transport

11H30 La réglementation des installations classées

- Les ICPE soumises à déclaration (D)
- Les ICPE soumises à enregistrement (E)
- Les ICPE soumises à autorisation (A)

12H00 Le contentieux des déchets

- La charte de l'environnement (CE, 16 avril 2010, Association Alcaly)
- Le principe de précaution (CE 8 octobre 2012, commune de Lunel)
- Les autres jurisprudences
- Les principales sanctions pénales

12H30 **Repas**

14H00 Prestation de broyage et criblage de déchets verts

CAS PRATIQUE : Mise en œuvre de l'avis de marché et du règlement de consultation

14H30 Aménagement de points d'apport volontaire destinés à la collecte des déchets recyclables

- Rappel sur les notions d'accords-cadres

CAS PRATIQUE : Rédaction d'un CCAP

15H45 **Pause**

16H00 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs fixés

17H00 **Fin de la deuxième journée**

Votre formateur

Jean-Jacques CHARPENTIER

Formateur consultant marchés publics depuis plus de 30 ans, anciennement Chef du bureau des marchés au Conseil Régional d'Aquitaine, puis Responsable de la commande publique au Conseil Général de la Gironde

L'intégration de la gestion des déchets dans les marchés publics

POUR VOUS INSCRIRE

- envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- téléphonez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr
- formez ce formulaire complété à :

CFC Formations 97-99 avenue du Général Leclerc 75014 PARIS



Établissement/organisme

Adresse

CP Ville

Tél Email

N° SIRET

Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier) :

Tél Email

Nom du signataire de la convention de formation :

Formation choisie :

Nom de la formation ou du parcours Code :

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCA** : oui non

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Date :

Cachet et signature :

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- appel téléphonique
- notre newsletter
- un emailing
- bouche-à-oreille

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : 1890,00 €

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners.

Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60.

Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Païement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10% du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer.

En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation.

Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant.

CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme.

Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité



Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participations sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi « Informatique et libertés » du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations 97-99 avenue du Général Leclerc 75014 PARIS - Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr

Site web www.cfc.fr

MARCHÉS PUBLICS

Familles d'achats